



APPEL DE MOBILITE

Appel à candidatures pour une réserve de mobilité au grade de Capitaine professionnel au sein de la Zone de secours Hainaut-Est (H/F)

Le Collège de la Zone de secours Hainaut-Est, en séance du 24 janvier 2025, a décidé de constituer une réserve de mobilité au grade de capitaine professionnel.

DESCRIPTIF DE FONCTION

Ses rôles et missions :

- Vous assurez la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle.
- Vous disposez de connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie.
- Vous assurez la direction au niveau opérationnel, administratif ou technique et êtes responsable du fonctionnement des équipes au niveau du contenu, de la méthodologie, de l'organisation et sur le plan financier.
- Vous veillez au transfert d'informations de la base vers le niveau du management et vice versa.
- Vous êtes également chargé de faciliter et stimuler le travail en équipe, de veiller au flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un bon esprit dans celles-ci.

Ses domaines d'activité et tâches principales:

Le grade de Capitaine tourne autour de 5 axes :

- Coordinateur opérationnel (intervention) : durant des interventions mono- et pluridisciplinaires afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente, qualitative et sécurisée possible. De plus, il y a certaines tâches possibles :
 - Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention
 - Diriger une équipe d'intervention en cas de situation particulièrement risquée et complexe.
 - Faire l'évaluation des conséquences pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique liées à un accident (important).
 - La prise de décisions opérationnelles afin d'assurer la sécurité des équipes et de la population.
 - Prendre la fonction de directeur des services d'incendie dans une concertation multidisciplinaire.
- Collaborateur opérationnel (préparation) : entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse. De plus, il y a certaines tâches possibles :
 - Participer à des exercices physiques organisés par la zone.
 - Participer à des exercices, formations, stimulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.
- Dirigeant administratif : prendre en charge la gestion administrative d'une spécialisation opérationnelle, un poste ou un service dans une zone, afin d'assurer l'opérationnalité permanente des moyens d'une zone et son



fonctionnement administratif, technique et opérationnel optimal et garantir le flux interne d'informations et la collaboration optimale entre les équipes et les postes. De plus, il y a certaines tâches possibles :

- Distribuer les tâches, veiller à leur exécution, ainsi qu'à la qualité, la quantité et la gestion du temps pour les travaux effectués.
- Veiller au suivi des procédures opérationnelles et des accords ainsi qu'à l'opérationnalité permanente du corps.
- Gérer les budgets alloués, l'équipement et le personnel ; donner des avis en ce qui concerne les achats et la formation.
- Former le lien entre le personnel opérationnel et administratif.
- ***Analyste*** : évaluer les processus, interventions et exercices afin d'en tirer des leçons et de proposer des projets d'amélioration dans les services. De plus, il y a certaines tâches possibles :
 - Diriger un débriefing, indiquer des points d'amélioration.
 - Analyser et optimiser les processus opérationnels, administratifs et techniques.
 - S'informer sur les conclusions et les retours d'apprentissage des autres zones et postes.
 - Proposer des améliorations aux processus.
- ***Coach*** : *stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention. De plus, il y a certaines tâches possibles :*
 - Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail au quotidien.
 - Indiquer et implémenter des processus d'amélioration.
 - Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.
 - Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple.
 - Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement.

Son savoir-faire

Etre capable :

- D'exécuter de manière concrète des missions dans son domaine de responsabilités.
- De s'occuper de la coordination opérationnelle concrète des équipes d'interventions de la discipline 1.
- De gérer l'organisation administrative interne du service qui lui a été confié.
- De donner un avis, des décisions externes dans des dossiers de routine.
- De gérer un budget de travail dont le montant est déterminé par la zone.
- De décider de son fonctionnement propre, ainsi que du fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords pris).

Son savoir-être

- Sens du travail en équipe ;
- Respect de son équipe ;
- Respect du matériel ;
- Maîtrise de soi ;
- Avoir la volonté de servir la collectivité et la notion de « devoir » ;
- Spontanéité à réagir lors des interventions.



CONDITIONS À REMPLIR À LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL

- a) Ne pas être stagiaire ;
- b) Se trouver dans une position d'activité de service ;
- c) Disposer d'une ancienneté de grade d'au moins deux ans, stage de recrutement non-compris ;
- d) Disposer de la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation (N.B. Cette condition n'est d'application qu'après une première période d'évaluation) ;
- e) Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

EPREUVE DE MOBILITÉ – CONCOURS

L'épreuve de mobilité est composée de 4 parties :

1) Partie physique :

Elle consiste en un test de Cooper (voir descriptif et grille d'évaluation en annexe).

➔ **La partie physique représente 10% de l'épreuve de mobilité.**

2) Partie écrite:

Elle consiste en un résumé-commentaires sur un article traitant d'un sujet relatif aux Zones de secours, lequel sera évalué tant sur la forme que sur le fond.

➔ **La partie écrite représente 20% de l'épreuve de mobilité et doit être réussie avec au moins 50% des points.**

3) Partie management :

Réalisée par un organisme extérieur, cette épreuve teste chez le candidat les compétences managériales, la personnalité, l'aisance relationnelle, la gestion de conflits et la gestion de projet.

➔ **La partie management représente 30% de l'épreuve de mobilité et doit être réussie avec au moins 50% des points.**

4) Partie orale :

Elle consiste en un entretien testant le candidat sur sa motivation, son engagement, sa disponibilité et sa conformité avec le descriptif de fonction.

➔ **La partie orale représente 40% de l'épreuve de mobilité et doit être réussie avec au moins 50% des points.**

Pour réussir le concours, le candidat devra obtenir, au terme des 4 parties, au moins 60 % des points au total.



COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION

1. Le Commandant de zone ou son délégué
2. 3 membres de l'état-major
3. Un officier nommé au minimum au grade de capitaine d'une autre zone.

MODALITÉS D'INTRODUCTION DE VOTRE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit être composé :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une photocopie recto-verso de votre carte d'identité et de votre permis de conduire ;
- D'un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois maximum précédant la date de limite de dépôt des candidatures ;
- D'une attestation d'occupation officielle reprenant la fonction actuelle et la date d'entrée en service ou la copie de la délibération de la nomination au grade de capitaine ;
- D'une copie de la dernière évaluation si la première période d'évaluation a eu lieu.

Il doit être envoyé pour le **25 février 2025 au plus tard**, par courrier postal à l'adresse suivante :

ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST
Ref. : ZOHE.GRH.REC.202501
Rue de la Tombe,112
6001 Marcinelle

A savoir :

- **Toute candidature incomplète, illisible ou qui ne respecte pas les modalités d'introduction des candidatures ne sera pas prise en considération.**
- **En cas d'engagement, le maintien dans la fonction sera conditionné au respect d'exercice de la fonction. Ces conditions vous seront communiquées avant votre entrée en fonction et rappelées dans le R.O.I.**

Date de parution de l'appel : 27/01/2025